



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021 - 10h00

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril à dix heures, le Conseil Municipal de Cabanac-et-Villagrains, légalement convoqué le 02 avril 2021 par Mme Anne – Marie CAUSSÉ, Maire, s'est réuni au foyer polyvalent.

Etaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Mathieu DABAN, Anne-Cécile DUCOSSON, Nathalie FREMY, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Huguette LALANNE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES, Josette VALLAU, Aurore VERDIER et Fabrice WESTRELIN.

Etaient représentés : Fabrice GUIRAUD par Anne – Marie CAUSSÉ

Absent : Lionel COUBRA

Secrétaire de séance : Katia PEDEMAY

La séance est ouverte à 10h01 par Mme le Maire qui constate le quorum et la procuration de Fabrice GUIRAUD.

Elle rappelle l'ordre du jour.

PV du Conseil Municipal du 14 mars 2021

Jean-Georges CLAIR précise que la facturation des contrôles effectués par le SPANC au niveau des assainissements individuels du secteur de la Voile n'a pas à être supportée par la Commune et doit être annulée. Cette précision sera apportée au procès-verbal.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021-21

OBJET : Vote des taux de la fiscalité directe locale 2021

A compter de 2021, les communes et les EPCI ne votent plus de taux de taxe d'habitation (TH) puisqu'elles ne perçoivent plus cette recette. Le produit résultant de l'imposition des 20 % de ménages qui seront exonérés progressivement de 2021 à 2023 sera perçu directement par l'Etat.

Aucun taux de TH ne doit apparaître sur les délibérations.

Les communes ne votent pas de taux de taxe d'habitation en 2021 et en 2022. Le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) sera le taux de 2019. Ce taux sera figé jusqu'en 2022 inclus. Les communes retrouveront leur pouvoir de taux pour la THRS à compter de 2023. Ce taux s'appliquera également à la THLV (si elles ont délibéré pour l'instituer).

En ce qui concerne les communes, la réversion de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au profit des communes entraîne un « rebasage » des taux de TFPB pour 2021. En conséquence, le taux de TFPB de référence pour 2021 correspond au taux communal 2020 + le taux départemental 2020 (soit **17.46 %** pour le Département de la Gironde).

Autrement dit, si la commune souhaite maintenir le taux de TFPB, elle doit voter un taux égal au taux communal de TFPB 2020 + le taux départemental de TFPB 2020.

Par ailleurs, il est rappelé que l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid – 19 prévoyait la date limite de vote des taux par les collectivités territoriales au 03 juillet 2020. A défaut d'une délibération adoptée dans les délais fixés par l'ordonnance, les décisions de l'année précédente continuaient de s'appliquer.

Du fait de la tenue d'un second tour des élections municipales le 28 juin 2020, la Commune n'a pas été en mesure de prendre une délibération de vote des taux en 2020. Par conséquence, les taux votés en 2019 ont continué de s'appliquer en 2020 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14.96 %
- Taxe foncière (bâti) : 30.07 %
- Taxe foncière (non bâti) : 43.62 %

Pour 2021, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition étant entendu que pour maintenir le taux de TFPB, elle doit voter un taux égal au taux communal de TFPB 2020 (30.07 %) + le taux départemental de TFPB 2020 (17.46 %).

Les taux d'imposition proposés pour 2021 sont donc les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 47.53 %
- Taxe foncière (non bâti) : 43.62 %

La notification de l'état 1259 fait apparaître les éléments suivants :

Taxes	Taux 2020	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021 proposés	Produit attendu 2021 à taux constants
Taxe d'habitation	14.96 %	-	-	-
Taxe foncière (bâti)	30.07 %	1 220 000 €	47.53 %	579 866 €
Taxe foncière (non bâti)	43.62 %	82 400 €	43.62 %	35 943 €
TOTAL				615 809 €

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 47.53 %
- Taxe foncière (non bâti) : 43.62 %

DELIBERATION N° 2021-22

OBJET : Adoption du compte administratif 2020 du budget principal de la Commune

En 2020, le Conseil Municipal avait voté les attributions suivantes :

Nom de l'Association	Subvention 2020
AAPPMA PECHEURS EAU BOURDE	150 €
ACCA (Chasse)	900 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS -ASP	2 000 €
ASSOCIATION DES JEUNES MUSICOS - AJM	1 500 €
CATM ADCPG (Anciens combattants)	200 €
CENTRE D'ANIMATION DE CABANAC	900 €
CLUB DECOUVERTE ET CULTURE JUDO	1 200 €
CAM (Compagnie Ateliers Musicaux)	1 000 €
GYMNASTIQUE DETENTE	1 200 €
LES NOISETINES	1 100 €
APE CABAN' A CANAILLES	1 000 €
SPORTING CLUB CABANAC & VILLAG. FOOT -SCCV	1 300 €
TENNIS CLUB CABANC & VILLAG.	1 000 €
CLUB VIRAGES (Ulm, modélisme, boomerang)	550 €
RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE -RNG	800 €
MOTAS ENCANTADAS	100 €
BAMBINO TRICOT	400 €
BUDGET PRIMITIF 2020	15 300 €

Mme le Maire rappelle les précautions à suivre pour l'attributions de subventions aux associations et notamment pour les conseillers municipaux qui participent à la gestion d'une association ou ont un lien affectif, familial, professionnel... avec un représentant de ladite association.

Les différentes subventions seront donc soumises au vote une par une, étant entendu que tout élu ayant un lien avéré avec une association ne prendra part ni au débat ni au vote.

Mme le Maire présente les propositions d'attributions 2021 de subventions aux associations dont le dossier de demande a été déposé, travaillées par les commissions « affaires sociales – solidarités – associations – culture – communication » et « finances » comme suit :

Nom de l'Association	Subvention 2021
AAPPMA PECHEURS EAU BOURDE	150 €
ACCA (Chasse)	900 €
APD2	450 €
ASSOCIATION DES JEUNES MUSICOS - AJM	1 700 €
BAMBINO TRICOT	200 €
CATM ADCPG (Anciens combattants)	670 €
CLUB DECOUVERTE ET CULTURE JUDO	1 350 €
GYMNASTIQUE DETENTE	2 000 €
PONEY CLUB DE LA VOILE	1 100 €
SPORTING CLUB CABANAC & VILLAG. FOOT -SCCV	1 500 €
TENNIS CLUB CABANC & VILLAG.	1 500 €
BUDGET PRIMITIF	11 520 €

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation des Scènes Buissonnières en juillet 2021 à Villagrains, il sera proposé d'attribuer, comme en 2019, une subvention de **3 500 €** à l'association « Scènes Buissonnières ». Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur cette proposition.

Mme le Maire rappelle que la commission en charge du dossier a déterminé certains critères d'attributions : nombre d'adhérents de la Commune et hors Commune, siège social sur la Commune, intérêt des manifestations, participation au forum des associations.

Josette VALLAU souligne qu'un total de 15 320 € avait été retenu en 2020 alors que seuls 11 520 € sont prévus cette année. Mme le Maire explique qu'il y a eu moins de dossiers déposés pour ce budget. Josette VALLAU pense que cela est peut-être dû à de nombreuses manifestations annulées. Mme le Maire rappelle qu'une enveloppe est envisagée pour des événements ponctuels. Josette VALLAU précise que le Comité des Fêtes n'a déposé aucun dossier mais que s'ils organisent une manifestation, ils devront être aidés. Mathieu DABAN indique que si certaines associations sont absentes du tableau transmis, c'est qu'elles n'ont pas remis de dossiers.

Le Conseil Municipal est appelé au vote.

1) AAPPMA PECHEURS EAU BOURDE

Damien OBRADOR absent

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité, Nathalie FREMY s'abstenant, une subvention de **150 €** à l'AAPPMA Pêcheurs Eau Bourde.

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

2) ACCA (Chasse)

Damien OBRADOR absent

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité, Nathalie FREMY s'abstenant, une subvention de **900 €** à l'ACCA.

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

3) AP2D

Damien OBRADOR absent

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité, Nathalie FREMY s'abstenant, une subvention de **450 €** à l'AP2D.

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

4) ASSOCIATION DES JEUNES MUSICOS – AJM

Damien OBRADOR absent

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité, Nathalie FREMY et Anne – Cécile DUCOSSON s'abstenant, une subvention de **1 700 €** à l'AJM.

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 02

5) BAMBINO TRICOTS

Damien OBRADOR absent

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité, Nathalie FREMY s'abstenant, une subvention de **200 €** à Bambino Tricots.

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

6) CATM ADCPG (Anciens combattants)

Damien OBRADOR absent

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité, Nathalie FREMY et Anne – Cécile DUCOSSON s'abstenant, une subvention de **670 €** au CATM ADCPG (Anciens combattants).

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 02

7) CLUB DECOUVERTE ET CULTURE JUDO

Damien OBRADOR absent

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité, Nathalie FREMY et Anne – Cécile DUCOSSON s'abstenant, une subvention de **1 350 €** au Club Découverte et Culture Judo.

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 02

8) GYMNASTIQUE DETENTE

Arrivée de Damien OBRADOR à 10h14 qui prend part au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité, Nathalie FREMY et Anne – Cécile DUCOSSON s'abstenant, une subvention de **2 000 €** à la Gymnastique Détente.

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 02

9) PONEY CLUB DE LA VOILE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité, Nathalie FREMY s'abstenant, une subvention de **1 100 €** au Poney Club de la Voile.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

10) SPORTING CLUB CABANAC & VILLAG. FOOT -SCCV

Katia PÉDEMAY et Vincent NEVOT ne prennent part ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité, Nathalie FREMY et Anne – Cécile DUCOSSON s'abstenant, une subvention de **1 500 €** au Sporting Club Cabanac et Village Foot - SCCV.

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 02

11) TENNIS CLUB CABANC & VILLAG

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité, Nathalie FREMY et Anne – Cécile DUCOSSON s'abstenant, une subvention de **1 500 €** au Tennis Club Cabanac-et-Villagrains.

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 02

12) LES SCENES BUISSONIERES

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **3 500 €** aux Scènes Buissonnières pour l'organisation du festival des Scènes Buissonnières en juillet 2021 à Villagrains.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Mme le Maire rappelle que l'association s'occupe du côté artistique et que la Commune gère la logistique. Josette VALLAU estime que la subvention n'est à verser que si la manifestation a lieu.

DELIBERATION N° 2021-23

OBJET : Convention annuelle 2021 – 2022 d'objectifs avec l'ALEC visant le renforcement des orientations de la Mairie de Cabanac-et-Villagrains en matière de développement durable, d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables

Olivier FORÊT présente l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) qui a été créée en 2007 à l'initiative de Bordeaux Métropole, du Département de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien de l'ADEME, et en réponse à un appel à projet européen. Depuis, elle accompagne la transition énergétique des territoires girondins. Neutre et indépendante, l'ALEC mène des activités dont l'intérêt général est inscrit dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 (Code de l'énergie, article L. 211-5-1).

Cette agence était déjà intervenue en 2010 sur la Commune mais sa collaboration n'avait pas été reconduite à partir de mars 2015. Un audit énergétique des bâtiments communaux avait été élaboré en 2010 ainsi qu'un suivi des consommations de 2010 à 2014.

L'ALEC propose de réaliser une mission de conseil en énergie partagé (CEP) pour 9 bâtiments communaux couplée à une analyse des consommations en eau, de l'éclairage public et du carburant des véhicules. Cette mission est basée sur un bilan global du patrimoine, l'analyse des données issues du bilan et des visites, l'intégration de données de territoire, la co-élaboration avec la Commune d'un programme d'actions pluriannuel adapté au budget et priorité des élus avec recherche des possibles dispositifs de financement. Cet audit pourrait être remis pour octobre – novembre 2021.

De même, au titre du développement des énergies thermiques renouvelables, l'ALEC peut réaliser gratuitement des notes d'opportunité.

Damien OBRADOR souligne les possibilités qu'offre le plan de relance de l'État pour faire financer une partie des travaux. Mme le Maire souhaite avoir une vision à long terme en planifiant et en définissant des priorités. Jean-Georges CLAIR appuie sur la nécessité de déposer des demandes de subventions sur la base des audits réalisés.

Aurore VERDIER estime qu'il aurait été utile d'intégrer les logements sociaux. Mme le Maire rappelle que certains relèvent du CCAS. Comme l'indique Nathalie FREMY, il est indispensable de proposer aux locataires des conditions de logement décentes. A ce titre, Olivier FORÊT rappelle l'intervention des Compagnons Bâisseurs sur les logements de l'ancien cercle de Villagrains. Aurore VERDIER pense qu'il est nécessaire de dire que les logements seront pris en compte.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider cette convention telle que présentée en annexe de la présente délibération,
- d'adhérer à l'ALEC pour un montant de 377 € par an,
- de participer à ce programme d'actions ainsi arrêté sous forme d'une subvention attribuée à l'ALEC de 2 160 €,
- d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

DELIBERATION N° 2021-24**OBJET : Vote du budget principal 2021 de la Commune**

Mme le Maire présente le budget en déclinant les grands équilibres. Elle rappelle que le budget 2020 n'était pas représentatif d'un fonctionnement « normal » de la collectivité.

Elle insiste sur le respect des grands principes budgétaires et sur la sincérité, notamment dans la non-inscription des subventions qui n'ont pas été notifiées.

Josette VALLAU souligne l'augmentation des charges courantes. Il est indiqué qu'il s'agit plutôt d'un retour à la normale. Mathieu DABAN estime que la constance des charges de personnel ne permet pas de développer de nouveaux services. Mme le Maire indique qu'il convient de rester prudent. Par ailleurs, des agents sont actuellement en congés maternité ou à temps partiel (80 %). Avec le Covid-19, du télétravail a été organisé. Il y a cependant un problème plus structurel : l'absence de place dans la Mairie avec un travail important à faire au niveau des archives. Sur ce point, pour permettre à Alison ARMAND-HENNEQUIN de mener à bien cette tâche d'archivage, une agente a été recrutée en CCD de 17 heures concernant la communication.

Damien OBRADOR rappelle que lors du précédent mandat, il n'y avait déjà plus de possibilité de recruter. Il y a une ligne rouge à ne pas franchir. Mme le Maire rappelle l'importance de la formation des agents, notamment au niveau numérique. Il y a des objectifs à tenir. Mathieu DABAN explique que c'est souvent le poste le plus important dans les collectivités locales, ce à quoi Mme le Maire répond qu'il y a effectivement certains devoirs à tenir vis-à-vis de la population.

Aurore VERDIER pense que les agents doivent monter en compétences notamment au niveau de l'État Civil. Il faut leur apporter des moyens et pouvoir les remplacer même en cas d'absence.

Mathieu DABAN insiste sur l'augmentation des coûts d'énergie. Les préfabriqués auraient-ils pu être isolés ? Pour Aurore VERDIER, cela aurait permis de faire quelques économies. Anne-Cécile DUCOSSON rappelle qu'ils sont peu utilisés puisque les deux enseignantes ont basculé dans les deux salles disponibles au niveau du bâtiment Jules Ferry. Mme le Maire met aussi en avant l'impact de l'épidémie avec la nécessité d'aérer régulièrement les salles.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à la majorité, Mathieu DABAN, Damien OBRADOR et Josette VALLAU s'abstenant :

- d'approuver le budget principal pour l'année 2021 qui peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL 2021		DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		2 222 607.23 €	1 846 728.49 €
Reports 2020	R002		375 878.74 €
Total fonctionnement		2 222 607.23	2 222 607.23
CREDITS D'INVESTISSEMENT		426 748.67 €	427 309.91 €

Reports 2020	RAR	42 026.40 €	12 844 €
	D001		28 621.16 €
Total investissement		468 775.07 €	468 775.07 €
TOTAL BUDGET 2021		2 691 382.30 €	2 691 382.30 €

- de charger Mme le Maire de son exécution.

DELIBERATION N° 2021-25

OBJET : Vote du budget 2021 de l'eau et de l'assainissement

Le budget eau et assainissement pour l'année 2021 peut se résumer ainsi :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2021		DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		471 536.04 €	166 727 €
Reports 2020	R002		304 809.04 €
Total fonctionnement		471 536.04 €	471 536.04 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT		489 235.08 €	293 276.47 €
Reports 2020	RAR	38 281.50 €	
	R001		234 240.11 €
Total investissement		527 516.58 €	527 516.58 €
TOTAL BUDGET 2021		999 052.62 €	999 052.62 €

Mme le Maire rappelle que deux emprunts sont en cours concernant la station d'épuration et la station de traitement du Puits du Vieux Bourg.

Mathieu DABAN s'interroge sur le projet de la future STEP sur Villagrains. Mme le Maire rappelle que ce projet n'est pas à l'ordre du jour et qu'il ne fait pas partie du programme électoral de l'équipe majoritaire.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à la majorité, Damien OBRADOR s'abstenant :

- d'approuver le budget eau et assainissement pour l'année 2021 tel que résumé ci-avant,
- de charger Mme le Maire de son exécution.

DELIBERATION N° 2021-26**OBJET : FDAEC 2021**

Mme le Maire indique que, par courrier du 11 mars 2021, Bernard FATH et Corinne MARTINEZ, conseillers départementaux du Canton de la Brède, ont confirmé l'attribution d'une somme de 14 385 € au titre du FDAEC 2021. Le dossier doit être retourné en Mairie de Léognan pour le 11 juin 2021 au plus tard.

Il est proposé le plan de financement suivant :

FDAEC 2021			
Opération	Nature de la dépense et fournisseur	Montant HT	Subvention
Voirie - Sécurité	Réfection de l'olive de Gassies - TGS	3 746 €	2 996 €
Bâtiments communaux - Sécurité	Alarme PPMS (Mairie – salle des fêtes – foyer – bibliothèque) – ABT	2 959.38 €	2 367 €
École élémentaire - Sécurité	Alarme PPMS couloir et sirène sous le préau - ABT	997.76 €	798 €
École maternelle - Sécurité	Alarmes PPMS dans chaque classe et dans le dortoir de l'étage - ABT	1 474.69 €	1 179
École élémentaire - Sécurité	Détecteur d'ouverture au réfectoire - ABT	521.99 €	417 €
Ecoles maternelle et élémentaire - Prévention	Installation d'un défibrillateur dans chaque école - MEFRAN	2 682 €	2 145 €
Cantine – Restauration scolaire	Batteur mélangeur – CHR PRO	784 €	627 €
Mairie – Sauvegarde des données	Installation d'un serveur – DELL	4 950 €	3 856 €
TOTAL		18 315.22 €	14 385 €

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 14 385 € au titre du FDAEC 2021,
- s'engager à intégrer des critères de développement durable dans ces investissements,
- charger Mme le Maire de signer toute pièce relative à ce dossier.

DELIBERATION N° 2021-27

OBJET : Demande de subvention auprès du Département de la Gironde pour la réalisation d'une étude préalable de Convention d'Aménagement de Bourg (CAB)

Mme le Maire explique que, le Département de la Gironde ayant retenu la candidature de la Commune pour une Convention d'Aménagement de Bourg (CAB), une consultation a été lancée pour la réalisation de l'étude.

Conformément à l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique, la procédure de consultation retenue est une procédure adaptée. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur de la Commune (<https://demat-ampa.fr>) le 04 février 2021 pour une remise des offres fixée au 04 mars 2021 à 12h00.

Le délai de réalisation de la mission est fixé à **6 mois** (hors périodes de validation) à compter de la notification de la commande.

L'étude devra prendre en compte les deux bourgs de Cabanac et de Villagrains, et leur environnement proche, en considérant les entrées de la ville sur les routes départementales et les problèmes de traversée des bourgs. L'ensemble du territoire communal sera pris en compte pour l'élaboration du diagnostic.

Elle comportera trois phases d'études et une phase de calage :

- **Phase 1 : Diagnostic**
- **Phase 2 : Principes d'aménagement**
- **Phase 3 : Fiches d'actions** (limitées en nombre et ne relevant pas d'un niveau A.P.S mais dont le niveau de détail devra être suffisant pour en permettre l'instruction par les services du Département)
- **Phase 4 : Calage**

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- La valeur technique de l'offre appréciée en fonction de la note méthodologique : méthode de travail (30 %) ; composition des équipes, références (20 %) ;
- le prix (40 %) ;
- les délais (10 %).

Les offres reçues sont les suivantes :

Entreprises	Offres HT	Offres TTC
Atelier de Paysage B. et JN TOURNIER	19 000 €	22 800 €
BERCAT	15 850 €	19 020 €

Fabien CHARLOT	14 950 €	17 940 €
HanUMAN	14 440 €	17 328 €
ID DE VILLE	12 900 €	15 480 €
METAPHORE	14 825 €	17 790 €
O+ URBANISTES	17 500 €	21 000 €
NECHTAN	16 000 €	19 200 €
SANCHEZ CARRÉ	25 000 €	30 000 €

Réunis le 30 mars 2021, les élus en charge du dossier, avec l'appui technique du CAUE, ont procédé à l'analyse des offres selon une grille d'analyse et décidé de convier les offres classées dans les 3 premières à une audition le 06 avril 2021 conformément au règlement de consultation : Métaphore, Atelier de Paysage Tournier et Id de Ville.

A l'issue de cette audition, Mme le Maire, conformément à la délibération n° 2020-64 du 19 octobre 2020 l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dans la limite de 25 000 €, a décidé de retenir l'offre de **METAPHORE** comme étant la mieux disante pour un montant de **14 825 € HT** soit **17 790 € TTC**.

En effet, Mme le Maire explique que cette offre a bien cerné l'importance des aspects environnementaux et participatifs de la démarche.

Concernant le financement de cette étude, le Département de la Gironde apporte une aide de 65 % dans la limite d'une dépense de 20 000 € HT.

Josette VALLAU demande où en est la démarche de réalisation d'un rond-point à Villagrains. Mme le Maire indique que ce projet n'a pas été repris du fait de la volonté de disposer d'une vue d'ensemble sur les deux bourgs. Jean-Georges CLAIR affirme qu'aucune délibération n'était prévue par la CCM. En effet, il y a toujours la nécessité d'un vote comme pour le giratoire de Martillac. Pour Fabrice WESTRELIN, la CAB permettra de traiter tous les aspects sécuritaires. Mathieu DABAN pense qu'il peut être réalisé des aménagements provisoires. Mme le Maire rappelle que l'avis du CRD est nécessaire tout comme l'acceptation du projet par la population de Villagrains, comme l'atteste l'échec des sens uniques sur ce secteur.

Concernant l'audition des bureaux d'étude, Jean-Georges CLAIR explique que les élus ont insisté sur la nécessaire prise en compte de la sécurisation des voiries. Cependant, cela aurait dû être fait bien avant.

Damien OBRADOR s'interroge sur le planning envisagé. Un délai de 6 mois est avancé avec la réalisation d'un diagnostic, des principes d'aménagement, des fiches actions et du calage avec le Département de la Gironde. Damien OBRADOR préconise d'avoir la vision de l'aménagement de la

commune le plus large possible. Mme le Maire répond que la CAB ne concerne que les deux bourgs. Damien OBRADOR demande si les écoles et Gassies seront traités. Ce ne sera pas le cas pour Gassies.

Damien OBRADOR questionne enfin sur l'enjeu de la friche. Mme le Maire informe les élus que Métaphore a déjà travaillé sur ce site pour le compte d'un aménageur privé. Par ailleurs, elle indique qu'il n'y a aucune évolution sur le dossier.

Aurore VERDIER s'interroge sur la phase de calage. Pour Mme le Maire, il s'agit d'un travail de coordination et d'ajustement.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention de 65 % du montant HT de l'offre retenue (14 825 € x 0.65 % x coefficient de solidarité de 1.08) soit une aide **10 407.15 €**,
- de s'engager à intégrer des critères de développement durable à travers cette étude,
- de charger Mme le Maire de signer toute pièce relative à ce dossier.

DELIBERATION N° 2021-28

OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Gaëlle LALEU, assistante administrative en urbanisme, a réussi le concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Aujourd'hui contractuelle à temps complet, il est proposé de créer le poste correspondant à ce grade.

Pour Aurore VERDIER, il est important de la féliciter. Elle a pris son poste après certains qui sont restés peu de temps.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste **d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet**, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : **assistante administrative en urbanisme** ;
- ledit poste est créé à compter du **1^{er} mai 2021** ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

DELIBERATION N° 2021-29

OBJET : Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet

Maéva RENANCIO est contractuelle à temps complet sur un poste d'animatrice du service jeunesse. Actuellement en disponibilité pour convenances personnelles à la Mairie de Cestas (adjoint d'animation de 2^{ème} classe titulaire) jusqu'au 30 juin 2021, elle souhaite intégrer définitivement le service jeunesse de la Commune par voie de mutation.

Aurore VERDIER demande si cet agent dispose des qualifications requises. C'est le cas car elle est déjà en poste en tant que titulaire à Cestas.

Le Conseil Municipal,

- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- Vu** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 **fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale** ;
- Vu** notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste **d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet**, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : **agent d'animation au service jeunesse** ;

- ledit poste est créé à compter du **1^{er} mai 2021** ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

PAS DE DELIBERATION
OBJET : Jury d'assises pour 2022

L'article 260 du Code de Procédure Pénale prévoit que « le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population. Cette répartition est faite par commune ou communes regroupées... ».

Le nombre des jurés est fixé à 1 juré pour 1 300 habitants.

Il appartient au Maire, en vue de dresser cette liste préparatoire, de procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, du nombre de noms fixés par arrêté du Préfet (6 pour Cabanac-et-Villagrains).

Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (loi n° 81-82 du 02 février 1981). Pour 2021, il conviendra donc d'écarter celles nées à partir du **1^{er} janvier 1999**. Le Maire chargé du tirage au sort devra en tenir compte et ne pas retenir la personne tirée au sort pour la remplacer automatiquement par une autre respectant la condition d'âge.

Par ailleurs, les personnes âgées de plus de 70 ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département ou siège la cour d'assises peuvent être dispensées mais doivent en faire la demande écrite.

Les administrés suivants sont tirés au sort :

- Mme Michèle PERIZ,
- Mme Paulette FAUCAUNEAU,
- M. Thierry DE SAROGLIA,
- Mme Christelle BOURDIN,
- Mme Marie-Jeanne VIGNOLLES,
- Mme Maryvonne LARRUE

Questions diverses

 Covid-19

Anne-Cécile DUCOSSON précise les nouvelles mesures mises en place pour les enfants de personnels prioritaires. De nombreuses contradictions sont à relever.

Sont accueillis actuellement à l'école élémentaire 10 à 15 enfants de primaire. Des ATSEM sont également prévues pour les maternelles. Deux enfants sont prévus pendant les vacances scolaires au Centre de Loisirs. Le service de restauration est centralisé sur Beautiran pour livrer ensuite les communes desservies par l'Aquitaine de Restauration.

Mathieu DABAN s'interroge sur l'impact au niveau du temps de travail des agents. Il est rappelé que les agents sont annualisés et que donc les heures sont à répartir ultérieurement.

Vaccibus

Le CD33 met à disposition le vaccin Pfizer les 20 mai et 17 juin prochains.

Damien OBRADOR aurait imaginé l'ouverture d'un vaccinodrome sur la CCM. Mme le Maire explique que cela n'a pas été débattu. La possibilité d'un service de transports a été évoqué mais trop compliqué à mettre en place. Damien OBRADOR regrette que les administrés aient à se diriger vers Langon ou Bagatelle. Il fait le constat du décalage avec les annonces du Gouvernement. Mme le Maire rappelle que les doses ne sont pas là. Jean-Georges CLAIR espère que l'âge baissera.

Pour ce vaccibus, il sera nécessaire d'avoir des médecins et infirmières. Damien OBRADOR regrette qu'il n'y ait pas la volonté d'impulser des actions sur la Brède.

ENEDIS

Mme le Maire fait part d'un problème d'alimentation électrique à cause d'un dysfonctionnement du répartiteur de Saucats, rendant difficile le télétravail de certains administrés. Anne-Cécile DUCOSSON indique que c'est aussi le cas pour les collégiens.

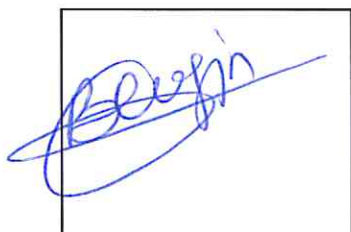
CCM

Mme le Maire retrace le dernier conseil communautaire avec notamment le programme enfance – jeunesse, le plan jeunes en formation avec plusieurs actions, la mise en place d'un fonds de concours pour la gestion des eaux pluviales, la création d'une plateforme territoriale pour la consommation énergétique.

Damien OBRADOR demande une prise de parole pour informer de l'ordre donné aux Préfets de sonder les Maires sur l'organisation des élections, laissant 48 heures pour répondre. Il dénonce le cynisme de l'État de faire porter la décision sur les élus locaux. Mme le Maire confirme la réception d'un SMS vendredi soir. Elle trouve cette démarche cavalière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h38.

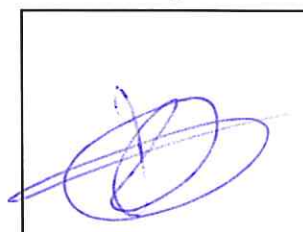
Gabriel BEUGIN



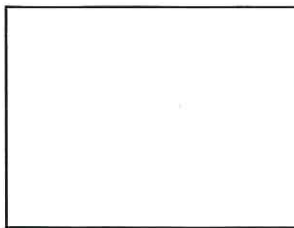
Anne – Marie CAUSSÉ



Jean – Georges CLAIR



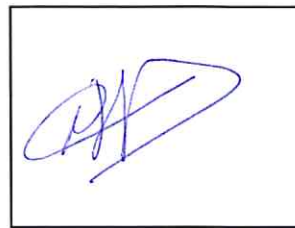
Lionel COUBRA



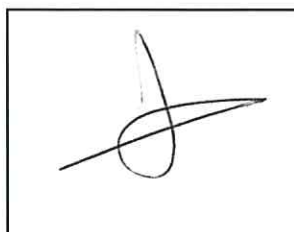
Mathieu DABAN



Anne-Cécile DUCOSSON



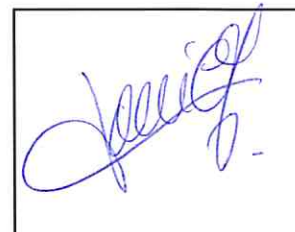
Nathalie FREMY



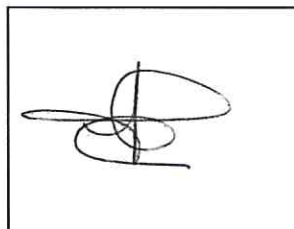
Olivier FORÊT



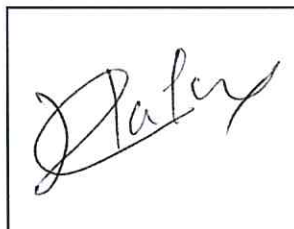
Aurélia FOURNIER



Fabrice GUIRAUD



Huguette LALANNE



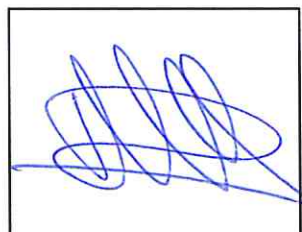
Vincent NEVOT



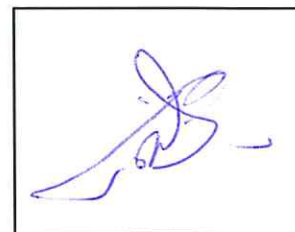
Damien OBRADOR



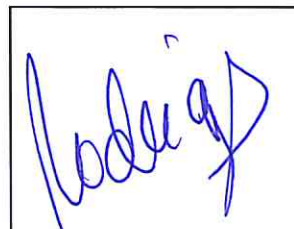
Katia PEDEMAÏ



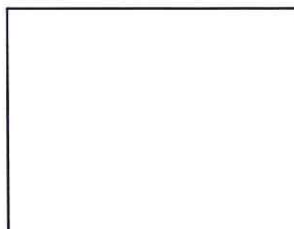
Tovo RABEMANANTSOA



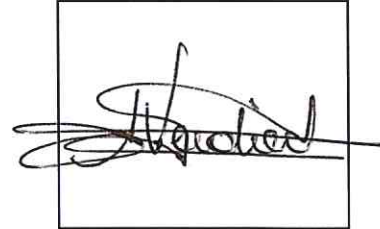
Séverine RODRIGUES



Josette VALLAU



Aurore VERDIER



Fabrice WESTRELIN

